



VILLE DE BRIGNAIS



Ville d'IRIGNY



Ville de POURLES



Ville de TALUYERS



Soucieu-en-Jarrest  
commune des coteaux du lyonnais



Place du 8 Mai 1945 – BRIGNAIS



8 Rue de la Barre – LYON  
1682 Route Nationale 6 – LIMONEST



Tél. : 04 78 56 42 53

RhôneAlpes Région

# La Nuit de la Saint-Jean



Trail Nocturne en solo (56km / 950m dénivelé +)  
Egalement Relais de 2 (24km / 32 km)  
et Relais de 5 (10,7km / 14km / 11km / 13,3km / 7km)

**3<sup>ème</sup> Edition le 19/06/2010**  
**Départ de Brignais à 22h00**

[www.nuitdelasaintjean.com](http://www.nuitdelasaintjean.com)

# REGLEMENT

## Article 1 : Organismateurs

L'association « Nuit de la Saint Jean » organise la nuit du 19 au 20 juin 2010 la troisième édition de la « Nuit de la Saint-Jean ».

## Article 2 : Epreuve

L'épreuve répond à la réglementation des courses hors stade et est ouverte à tous les athlètes licenciés F.F.A. ou non, à partir de la catégorie cadets pour les relais et de la catégorie espoir, nés en 1990 ou avant pour la course individuelle. Les concurrents de moins de 18 ans devront présenter lors de la remise des dossards une autorisation parentale déchargeant la responsabilité des organisateurs. La nature du parcours ne permet pas la présence de participants de la catégorie handisport.

Les coureurs effectueront un parcours en boucle d'une distance d'environ 56 km individuellement ou en relais (équipes de 2 ou 5 relayeurs uniquement).

Le départ sera donné au complexe sportif Pierre MINSSIEUX, situé Boulevard des Sports, à Brignais (Rhône) le 19 juin 2010 à 22h00. Les participants devront avoir franchi la ligne d'arrivée au même endroit dans un délai maximum de 7 heures. Les individuels pointant à plus de 4h15 de course à Taluyers (soit à 2h15 du matin le 20/06) seront arrêtés. Ils ne pourront pas terminer la course jusqu'à Brignais.

## Article 3 : Parcours et balisage

Le parcours vallonné sera en majeure partie constitué de chemins et sentiers traversant les communes du Sud-ouest Lyonnais.

Les coureurs ne devront laisser aucun déchet sur le parcours, en dehors des points de ravitaillement, sous peine de disqualification.

Le passage de relais pour la formule à 2 coureurs se fera exclusivement à Vourles, soit des relais de 24 et 32 Km environ. Pour la formule à 5 équipiers, les points de relais se situent à hauteur de chaque point de ravitaillement.

Ravitaillement I : Irigny (Parc de Champvillard) : km 10,7  
Ravitaillement II : Vourles (Stade municipal) : km 24,7  
Ravitaillement III : Taluyers (Salle d'animation) : km 35,7  
Ravitaillement IV : Soucieu-en-Jarrest : km 49,0  
Ravitaillement V : Brignais : Arrivée

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 250 participants individuels, à 125 relais à 2 et 100 relais à 5. Elles pourront être effectuées par Internet via un lien sur le site [www.nuitdelasaintjean.com](http://www.nuitdelasaintjean.com) ou directement sur le site [www.lesportif.com](http://www.lesportif.com), par courrier ou auprès des magasins Running Conseil de l'agglomération de Lyon et Sport Elite à Saint-Genis Laval. Les inscriptions pourront être possibles sur place le jour de l'épreuve en fonction du nombre de dossards restants. Les inscriptions seront closes dès l'atteinte des quantités limites de dossards.

Le droit d'inscription restera acquis à l'organisateur en cas de non participation.

**Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999, chaque participant devra fournir la copie de sa licence sportive FFA ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition de moins d'un an.** Le certificat sera demandé lors de la remise des dossards avec une pièce d'identité.

## Article 5 : Participation

Les dossards seront remis le 19 juin 2010 à partir de 14h00 au départ de la course au gymnase Pierre MINSSIEUX à Brignais. Chaque participant devra le porter tout au long de l'épreuve de manière visible sans masquer les logos des partenaires. Les concurrents individuels auront une puce électronique attachée au poignet. Il en sera de même pour les relayeurs qui devront se la transmettre à chaque relais.

Tous les coureurs individuels seront en autonomie entre chaque point de ravitaillement et devront donc prendre le départ avec une réserve d'eau d'au moins 0.5 litre. Une lampe électrique en état de marche est obligatoire pour tous les coureurs. **L'utilisation de bâtons de marche est rigoureusement interdite. La présence d'animaux et d'accompagnateurs utilisant une bicyclette ou tout autre moyen de locomotion mécanique est formellement interdite.**

Les membres des équipes devront rejoindre leurs zones de passage de relais par leurs propres moyens tout en veillant à la bonne quiétude des résidents des communes traversées. Des emplacements de parking seront situés à proximité des points de relais, au départ et à l'arrivée. Les automobilistes devront se conformer au code de la route et veilleront à ne pas gêner les coureurs.

Tout abandon devra être **immédiatement** signalé à l'organisation, les coureurs devront rendre la puce électronique à un bénévole, sous peine de se voir la facturer (20 €).



## Article 6 : Sécurité

Un service médical d'assistance sera assuré par des secouristes et un médecin. Des postes de secours seront positionnés sur le parcours et à l'arrivée. La Gendarmerie, la Police Municipale et des signaleurs seront répartis sur tout le circuit afin de veiller à la sécurité des participants sur les carrefours dangereux. Sur le parcours, des commissaires de course effectueront le pointage des dossards. Tous les concurrents ne passant pas devant ces contrôles ne seront pas classés. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant jugé médicalement inapte à poursuivre l'épreuve.

## Article 7 : Ravitaillements

Des ravitaillements se situeront au niveau des points de relais. Ils seront constitués de boissons et d'aliments solides. A l'arrivée, un petit déjeuner sera servi à tous les coureurs.

## Article 8 : Classement et récompenses

Les temps seront relevés à chaque point de relais ainsi qu'à l'arrivée. Pour cela, les concurrents devront pointer la puce avant d'entrée dans les gymnases ou points de relais. Si le pointage n'a pas été effectué ou s'il n'apparaît pas, l'individuel ou l'équipe seront disqualifiés. Le classement sera réalisé par informatique.

Un lot sera remis à chaque concurrent individuel lors de l'inscription, et un souvenir de la course pour tous les arrivants. En individuel, des trophées, coupes ou médailles seront remis aux 5 premiers H et F pour le classement scratch, et au premier des catégories : espoirs, seniors, vétérans 1, 2 et 3 (pas de cumul des récompenses). En relais à 2 et à 5, une coupe aux trois premières équipes masculines, féminines et mixtes (minimum 2 femmes pour les relais à 5).

Les résultats pourront être consultés sur place ou sur le site Internet de la course. La remise des prix se fera le dimanche 20 juin 2010 à partir de 3h00 du matin, au gymnase P.MINSSIEUX à Brignais.

## Article 9 : Responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile et les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs s'engagent à effectuer la distance complète de l'épreuve et participent à cette épreuve sous leur entière responsabilité. Ils ne pourront tenir pour responsables les organisateurs en cas de perte, de dégradation, de vol ou d'accident ou défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter toute photo ou vidéo réalisée durant l'épreuve. En s'inscrivant, les participants renoncent à tous leurs droits à l'image. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. En s'inscrivant, chaque participant accepte le présent règlement et s'engage à le respecter intégralement. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de dommages causés sur les véhicules des participants stationnés sur les parkings au départ, à l'arrivée, ou aux postes de relais.

## **Course Nature d'une distance de 56 KM Egalement relais de 2 coureurs (24 + 32 km) et relais de 5 coureurs (10 + 14 + 11 + 13 + 7 km)**

